

Le décompte est commencé. En route vers le 1<sup>er</sup> janvier 2025!



Ce mois-ci dans l'infolettre, Mathieu Guillemette, Vice-président, collecte sélective chez Éco Entreprises Québec (ÉEQ) partage la vision et la stratégie liées à l'important volet des ententes contractuelles avec les centres de tri.

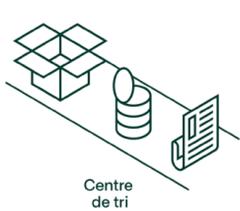
*“Un des aspects importants guidant la réflexion depuis 2 ans, c'est la question de la performance afin d'avoir la meilleure qualité de matière possible”*

Avec la collecte sélective modernisée, les centres de tri seront tous sous contrats avec Éco Entreprises Québec pour traiter la matière visée, cela offre une vue d'ensemble et permet la consolidation des différentes matières. C'est à travers ces nouvelles ententes que seront fixés les standards de performance.



Mathieu Guillemette,  
Vice-président, collecte sélective  
chez Éco Entreprises Québec

## Du nouveau et des changements à venir pour les centres de tri de matières recyclables:



Centre de tri

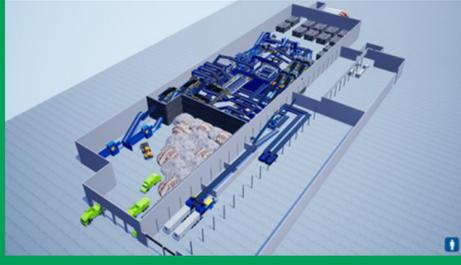
Dans le but de lancer un **appel de propositions**, Éco Entreprises Québec a débuté le travail dès l'an dernier en allant à la rencontre des dirigeants des centres de tri du Québec. Ces rencontres ont permis de présenter notre vision, nos exigences et nos attentes de performance. Cela nous a aussi permis d'avoir un portrait bien réaliste de la situation, partout au Québec. Par la suite, les centres de tri ont soumis des offres de service précisant les moyens retenus pour répondre aux critères de performance.

Ces nouveaux standards de performance sont interreliés avec les campagnes de sensibilisation de **Bac Impact** pour améliorer le geste de tri du citoyen. La réception de certaines matières pouvant en contaminer d'autres, cela a des impacts sur les coûts et entraîne des risques pour la santé et la sécurité des trieurs (batteries au lithium ou matières inflammables, par exemple). Sans compter qu'Éco Entreprises Québec a des obligations réglementaires en termes de volume récupéré et de traçabilité. Cette dernière est donc un élément important considéré dans tout le processus.



Dans ce contexte, certains centres de tri prévoient des investissements importants et c'est une bonne nouvelle. Plusieurs revoient leurs processus et s'apprentent à ajouter un plus grand nombre de trieurs sur la ligne. Par exemple, pour une meilleure qualité des ballots de papier, l'ajout de trieurs en fin de ligne est une mesure permettant d'intercepter une matière qui contaminerait le ballot, comme un bout de plastique.

*“Comme la performance de tri est importante, explique Mathieu Guillemette, la vision est d'investir dans de nouvelles infrastructures, mais aussi d'améliorer le parc de centres de tri actuel avec un plan qui sera déployé sur plusieurs années afin d'atteindre nos cibles au meilleur prix possible.”*



Centre de tri dans le parc industriel de Montréal-Est conçu pour traiter 150 000 tonnes/an

Ainsi, en opération dès janvier prochain, le nouveau centre de tri de l'Est de l'île de Montréal, à la fine pointe des technologies modernes (tri optique, intelligence artificielle), pourra trier pas moins de la moitié du volume de matières recyclables générées par Montréal.

Autres modifications à venir : des centres de tri identifiés pourraient agir en centre de “pré-tri”. Ils seraient ainsi voués à trier une partie de la matière, en retirer les rejets pour ensuite acheminer la “bonne” matière vers d'autres centres de tri.

D'autres établissements pourraient jouer le rôle de centres de “sur-tri”, visant alors les matières plus difficiles à trier. C'est le cas des pellicules plastiques ou des plastiques mélangés. Ces matières pourraient être acheminées et traitées dans des centres avec les équipements spécialisés permettant la séparation des grades pour ensuite les acheminer vers les différents clients ciblés.

## L'état des lieux à quelques mois du 1er janvier 2025.



Au moment de la publication de cette infolettre, Éco Entreprises Québec a conclu ou est sur le point de conclure une vingtaine de contrats avec les centres de tri du Québec pour traiter la totalité du tonnage généré par la province.

Trois priorités guident les actions de Éco Entreprises Québec dans sa démarche avec les centres de tri :

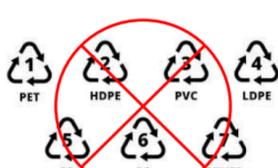
- **La continuité de service** : bien qu'il s'agisse d'une obligation réglementaire, c'est d'abord et avant tout une priorité essentielle;
- **Un coût adéquat** pour assurer l'opérationnalisation et le respect des bonnes pratiques dans les centres de tri;
- **La performance à travers trois volets** : obtenir une matière de qualité en fin de processus, bien capter les matières entrantes afin de s'assurer qu'elles ne soient pas « perdues » avec les rejets et enfin, investir dans les infrastructures.

L'intention de Éco Entreprises Québec est que la matière venue du Québec réponde aux meilleurs standards de qualité et soit reconnue sur les marchés locaux et limitrophes pour réintégrer les boucles de production.

## Quels seront les changements au 1er janvier 2025?

Un des changements importants dès 2025 est que toutes les matières visées par Éco Entreprises Québec (soit les contenants, emballages et imprimés) seront acceptées dans la collecte sélective. La question des codes de plastiques, par exemple, ne se posera plus.

✓ **Contenants, emballages de plastique**



A priori, **tous les contenants, emballages et imprimés seront acceptés dans le bac de récupération**. Deux matières font toutefois exception et ne sont acceptées qu'en écocentre : les contenants d'aérosol et le polystyrène de protection.



Avec la responsabilité élargie des producteurs, ce sont **tous les contenants, emballages et imprimés mis en marché** au Québec qui devront être gérés, incluant les matières problématiques ou plus difficiles à recycler. Bien qu'il ne sera pas possible – du jour au lendemain – de recycler toutes les matières mises au bac dès le 1er janvier 2025, l'approche d'Éco Entreprises Québec est celle du 3RVE\* dans le traitement de ceux-ci, incluant la valorisation et l'élimination, en dernier recours pour les matières problématiques (les sacs de chips, par exemple).

Il faut d'ailleurs rappeler qu'Éco Entreprises Québec sera propriétaire de toute la matière récupérée au Québec. “Nous prévoyons être en mesure d'obtenir des lots de matière qualité, tandis que nous estimons que les volumes récupérés – qui seront plus importants – permettront de trouver des marchés pour un maximum de matières recyclables,” souligne M. Guillemette.

\*3RVE : Réduction, réutilisation, recyclage, valorisation, élimination

## Votre avis nous intéresse!

Depuis juillet, nous communiquons les dernières informations en lien avec la collecte sélective modernisée à travers cette infolettre mensuelle. Nous souhaitons avoir votre avis sur celle-ci et vous invitons à compléter ce bref sondage (2 minutes maximum). Merci de nous lire et de nous aider à nous améliorer!

Donnez votre avis!